

RPG – FICHE THEMATIQUE SNA

CATEGORIE : Autres éléments

TYPE : **SURFACE EN EAU NON MAÇONNÉE**



Définition :

Le type « *surface en eau non maçonnée* » correspond :

- aux cours d'eau (ruisseaux, rivières, fleuves) non maçonnés ;
- aux retenues d'eau pérennes de plus de 50 ares de type lac ou étang.



Quand numériser une surface en eau non maçonnée ?

- Lorsqu'elle est présente dans l'îlot agricole ;
- Lorsqu'il s'agit de fossés non maçonnés de largeur supérieure à 10 mètres ;
- Lorsqu'il s'agit du cas particulier de retenues d'eau constituant des marais salants, y compris pour les surfaces inférieures à 50 ares (0,5 ha ou 5 000 m²).



Quand ne pas numériser une surface en eau non maçonnée ?

- Lorsque la surface en eau non maçonnée a une superficie inférieure ou égale à 50 ares, car il s'agit d'une mare.



Consignes de numérisation :

- Si le cours d'eau a une largeur inférieure à 1 mètre, il est représenté par un polygone centré sur l'axe du cours d'eau d'une largeur de 1 mètre par défaut ;
- Si le cours d'eau est plus large, numériser un polygone correspondant à l'emprise au sol ;
- Le polygone numérisé correspond à l'emprise maximale de la surface occupée par l'eau, c'est-à-dire à la limite de l'eau visible sur l'orthophotographie ou à la limite de l'absence de végétation ;
- Si le contour de l'îlot doit être modifié pour exclure la surface en eau, la SNA doit être obligatoirement numérisée même si elle se trouve de fait à l'extérieur de l'îlot.
- **Superpositions autorisées** : une surface en eau non maçonnée peut être superposée
 - à une surface aménagée ;
 - aux SNA végétation, sauf les VNANC.

Attribut à renseigner : *aucun*

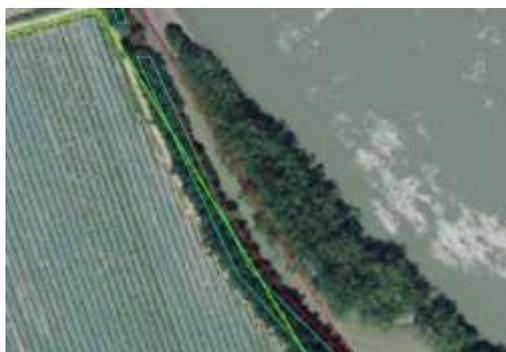
EXEMPLES :



Ruisseau numérisé
en surface en eau non maçonnée



Cours d'eau sur le terrain



La partie du fleuve située en bordure de l'îlot
est numérisée



Fleuve bordant des îlots



Les retenues d'eau > 50 ares
sont numérisées
en surfaces en eau non maçonnées



Marais salants numérisés
en surfaces en eau non maçonnées
quelle que soit leur superficie

